

ANNEXE 2 – NOTE DE DESCRIPTION DU PROJET

NOTICE DESCRIPTIVE

Constructions projetées :

Le projet consiste à réaliser une installation photovoltaïque au sol. Cette installation photovoltaïque sera raccordée au réseau électrique de distribution et produira une électricité décarbonée.

La parcelle sera clôturée et sera entretenue par des méthodes douces comme par exemple le pâturage d'ovins. Le point de livraison sera situé en limite de parcelle. Le réseau existant dispose de la capacité d'injection sans besoin de renforts de lignes électriques ce qui limitera les impacts indirects du projet.

Volumes et matériaux :

Le projet respectera l'emprise de la parcelle. Les panneaux photovoltaïques seront de couleur sombre (bleu nuit, à noir). Ils seront implantés sur des structures fixées au sol au moyen de pieux battus. En aucun cas des fondations enterrées ne seront mises en œuvre. L'installation sera donc facilement réversible.

Accès :

Les accès sont existants et déjà praticable par des véhicules léger ou lourd. Le projet ne nécessitera aucune adaptation de la voirie.

Disposition des panneaux :

L'assemblage de panneaux solaires formeront une table.

Chaque table comportera 44 modules répartis en 4 lignes de 11 modules. Les tables seront espacées de 2 mètres comme présentés dans le plan de masse

Câblage de la centrale :

Dans chaque rangée, les modules sont électriquement câblés ensemble, en parallèle et en série. Les câbles sont fixés sur le châssis.

Pour passer d'une rangée à l'autre, les câbles empruntent soit un cheminement de câbles sur les châssis, soit des gaines enterrées jusqu'à un onduleur localisé dans un poste de transformation.



ANNEXE 2 – NOTE DE DESCRIPTION DU PROJET

NOTICE DESCRIPTIVE

Postes électriques de transformation :

Le poste de transformation comprend les onduleurs et les transformateurs. Pour le présent projet, 1 poste de livraison/transformation est prévu.

Le transformateur élèvera la tension à 20 000 V (domaine HTA). Le transformateur est équipé d'une protection fusible. L'onduleur et le transformateur sont intégrés dans les postes de transformation.

Le poste de transformation aura les dimensions suivantes :

- 2.5 m de largeur ;
- 6.0 m de longueur ;
- 2.2 m de hauteur ;
- 15 m² de surface.

Le poste de livraison aura le rôle de centraliser l'ensemble de la production électrique du parc afin de l'injecter sur le réseau électrique. Il est à noter que le poste de livraison peut être contenu dans le poste de transformation.



ANNEXE 2 – NOTE DE DESCRIPTION DU PROJET

NOTICE DESCRIPTIVE

Raccordement :

Le raccordement est envisagé sur moins de 275 m jusqu'au poste HTA/BT existant.

Le raccordement au réseau électrique national de la centrale photovoltaïque sera réalisé sous une tension de 20 000 Volts depuis le poste de livraison sur le site et le réseau électrique national par un câble enterré.

Les opérations de réalisation de la tranchée, de pose du câble, et de remblaiement, se dérouleront de façon simultanée : les trancheuses utilisées permettent de creuser et déposer le câble en fond de tranchée de façon continue et très rapide. Le remblaiement est effectué manuellement immédiatement après le passage de la machine.

Le raccordement poste comprendra également les équipements permettant de suivre la production

<https://data.enedis.fr/pages/cartographie-des-reseaux-contenu/>



ANNEXE 2 – NOTE DE DESCRIPTION DU PROJET

NOTICE DESCRIPTIVE

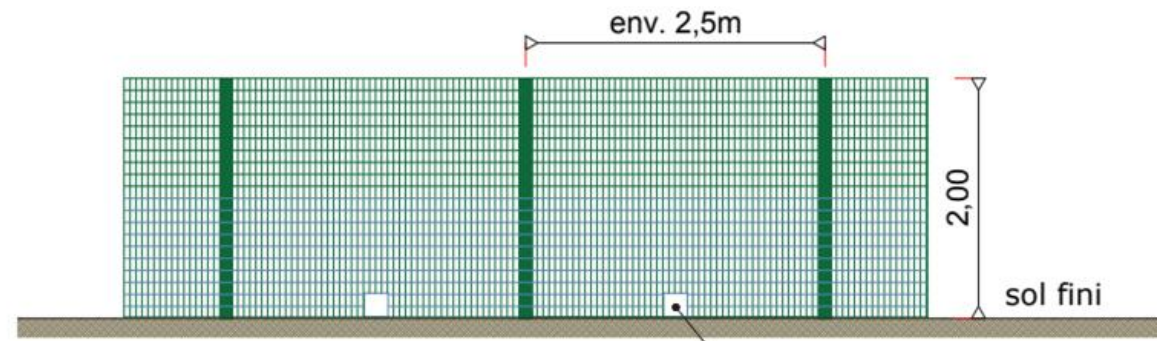
Sécurisation du site :

Afin de lutter contre les actes de malveillance, les intrusions et les vols, le site du parc solaire sera entièrement fermé par une clôture d'une longueur totale de 510 m, formant un espace clôturé d'environ 1.38 ha. La clôture sera ajourée et aura des ouvertures au sol pour permettre le passage de la petite faune.

Elle vient d'une part sécuriser le site de toute intrusion pendant le chantier, et ainsi éviter les accidents, et d'autre part sécuriser le matériel d'éventuels vandalismes. Elle sera d'une hauteur de 2 m et de couleur verte ou anthracite, afin d'assurer une bonne intégration dans l'environnement du site. Un portail sera situé à l'est du site.

Un système de vidéosurveillance sera mis en place. Ces caméras seront implantées sur des mâts localisés à l'intérieur du site et à proximité de la clôture, à intervalle régulier sur toute la périphérie de la centrale, afin d'en surveiller les accès et abords.

PHOTOGRAPHIE D'ILLUSTRATION

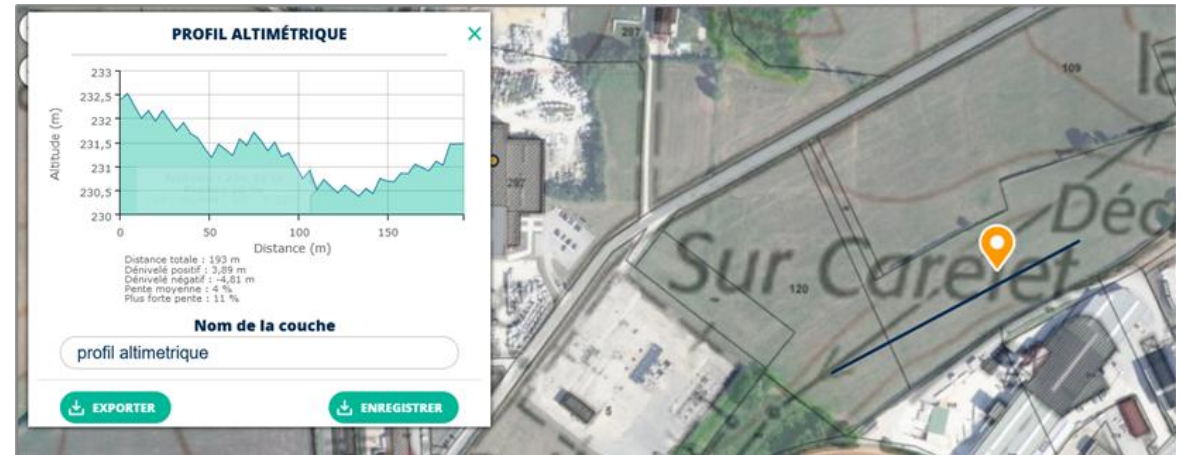


ANNEXE 2 – NOTE DE DESCRIPTION DU PROJET

Topographie

La pente Nord Sud est régulière et inférieure à 10%. La pente Est-Ouest est nulle car nous suivons une ligne de niveau.

La topographie du site est compatible avec le développement du projet photovoltaïque.

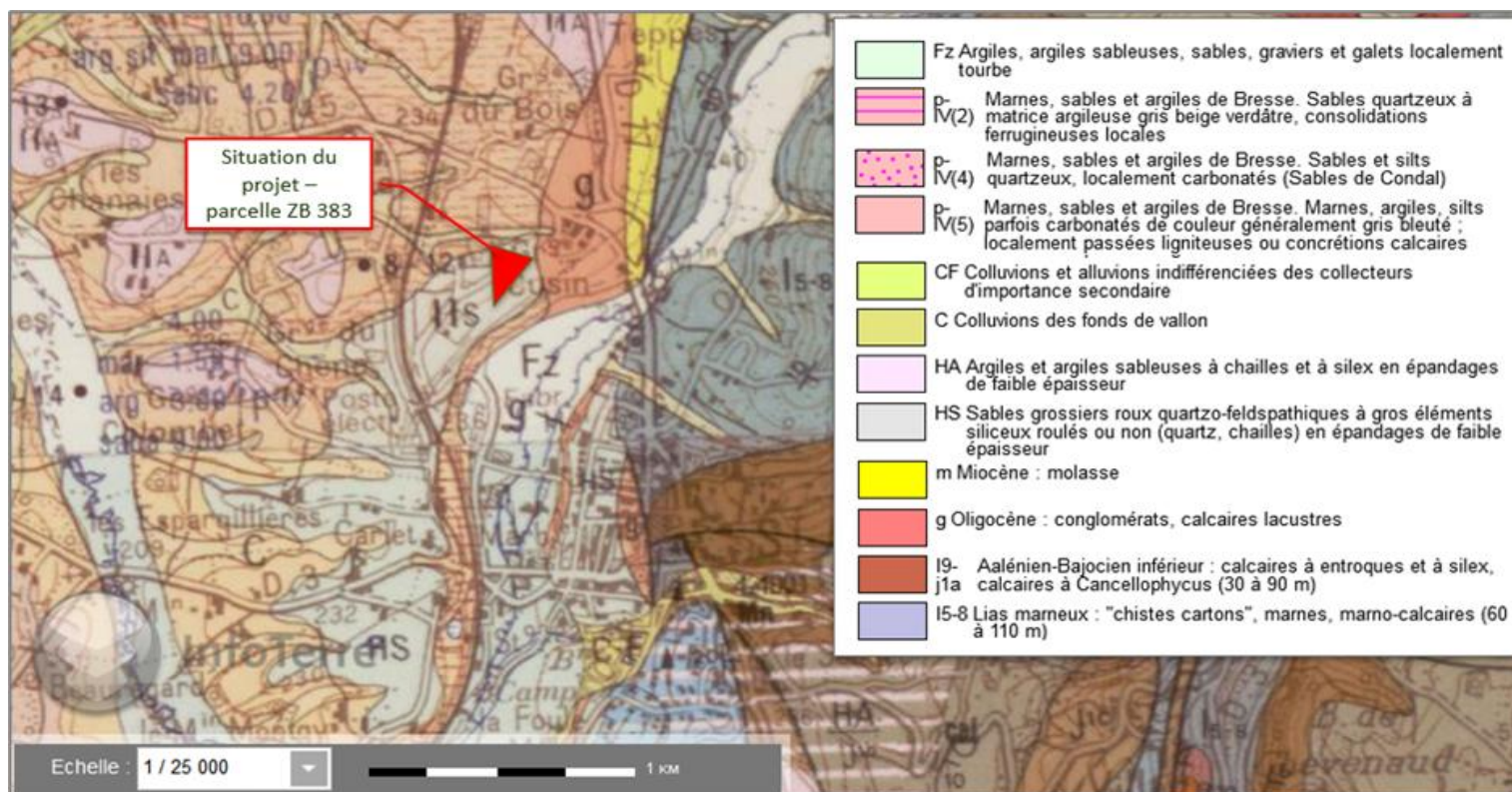


ANNEXE 2 – NOTE DE DESCRIPTION DU PROJET

Géologie

Le site repose principalement sur du Sables grossiers roux quartzo-feldspathiques à gros éléments siliceux roulés ou non (quartz, chailles) en épandages de faible épaisseur comme le montre la carte suivante extraite des données du BRGM.

La géologie du site est compatible avec le développement du projet photovoltaïque.



ANNEXE 2 – NOTE DE DESCRIPTION DU PROJET

Hydrographie

Le site est situé à proximité de la « rivière de Besançon » à environ 10 m de dénivelé au-dessus du lit mineur de cette dernière. Le risque d'inondation est jugé nul tant au regard du comportement du cours d'eau que de la localisation du site d'étude. La carte suivante, issue de « Linternaute.com » corrobore ce point.

Aucun plan d'eau codifié, aucune mare, étang ou zone humide codifiée n'a été recensé sur l'aire d'étude du projet. Ce point a été confirmé par l'analyse de la flore sur site.

L'hydrographie du site est compatible avec le développement du projet photovoltaïque.



ANNEXE 2 – NOTE DE DESCRIPTION DU PROJET

Urbanisme

La commune de St Amour (39) dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 18 septembre 2024. Ce PLU a été élaboré dans une logique de développement durable, et a pour objectif de maîtriser le développement et l'urbanisation du territoire, tout en préservant l'identité de la commune et en maintenant le développement de l'activité agricole. Le site prévu pour accueillir la future centrale solaire est classé en zone « **AUY1** ».

Le règlement de cette zone indique que ;

« Caractère de la zone AUY1 : Cette zone est destinée à accueillir l'urbanisation sous forme d'activités industrielles, artisanales, ou commerciales. Des implantations sont possibles, à condition que soit réalisé, par le pétitionnaire, l'ensemble des équipements les desservant. »

Les installations d'intérêt collectifs y sont autorisées.

Ce point du PLU est compatible avec le développement du projet photovoltaïque sur le site projeté.



ANNEXE 2 – NOTE DE DESCRIPTION DU PROJET

Risques naturels

Quatre risques naturels peuvent être identifiés sur la commune de St Amour selon georisques.gouv.fr :

Les risques identifiés ne sont pas incompatibles avec le développement du projet photovoltaïque sur le site projeté.

Le pétitionnaire sollicitera les bureaux d'études géotechniques et ou hydrauliques afin de réaliser les études nécessaires (G2 AVP, G2 Pro) permettant la mise en place de mesures spécifiques de construction des installations de la centrale photovoltaïque permettant de lever les risques décrits.



REMONTÉE DE NAPPE

sur ma commune : **EXISTANT**



SÉISME

sur ma commune : **MODÉRÉ**



RETRAIT
GONFLEMENT DES
ARGILES

sur ma commune : **MODÉRÉ**



RADON

sur ma commune : **MODÉRÉ**

Avec plus de 10 m de dénivelé entre les berges du cours d'eau et le projet, le risque de remontée de nappe est jugé nul.

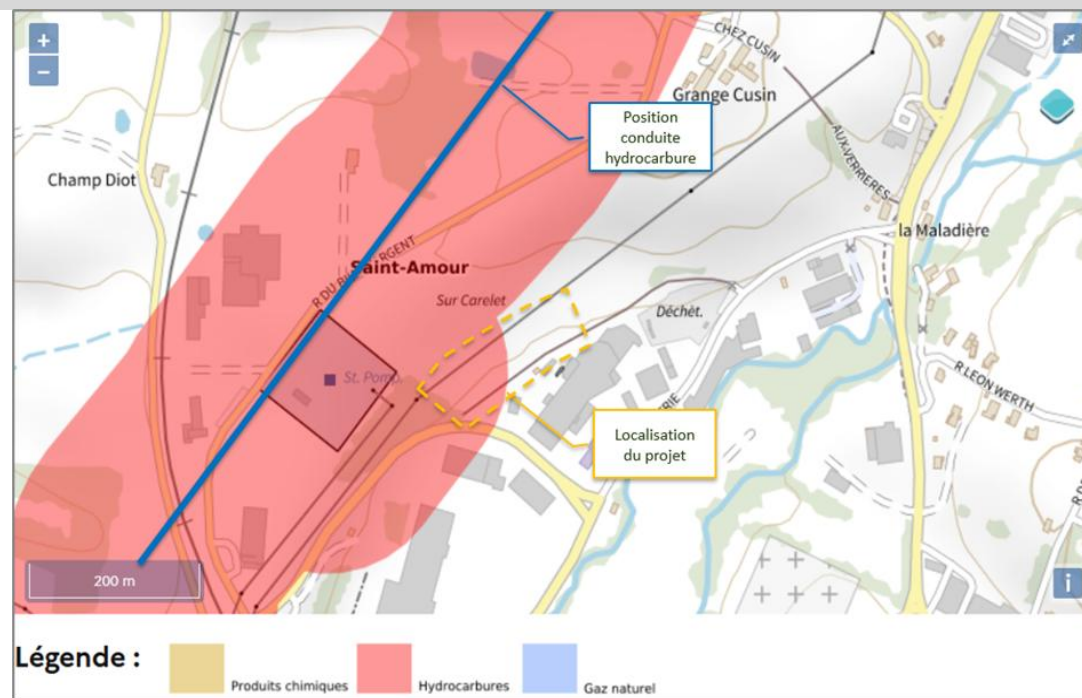
ANNEXE 2 – NOTE DE DESCRIPTION DU PROJET

Risques technologiques

Deux risques technologiques peuvent être identifiés sur la commune de St Amour selon georisques.gouv.fr :

CANALISATION DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une canalisation d'hydrocarbure transite dans le périmètre proche du projet comme le montre la cartographie issue de Géorisques. La canalisation en question est fixe et protégée. Elle est enterrée à minimum 80 cm de profondeur et est utilisée pour transporter des hydrocarbures liquides ou liquéfiés. La canalisation est située à environ 200 mètres du site projeté. **Le risque identifié n'est pas incompatible avec le développement du projet photovoltaïque du fait de la distance du site à la conduite d'hydrocarbure.**



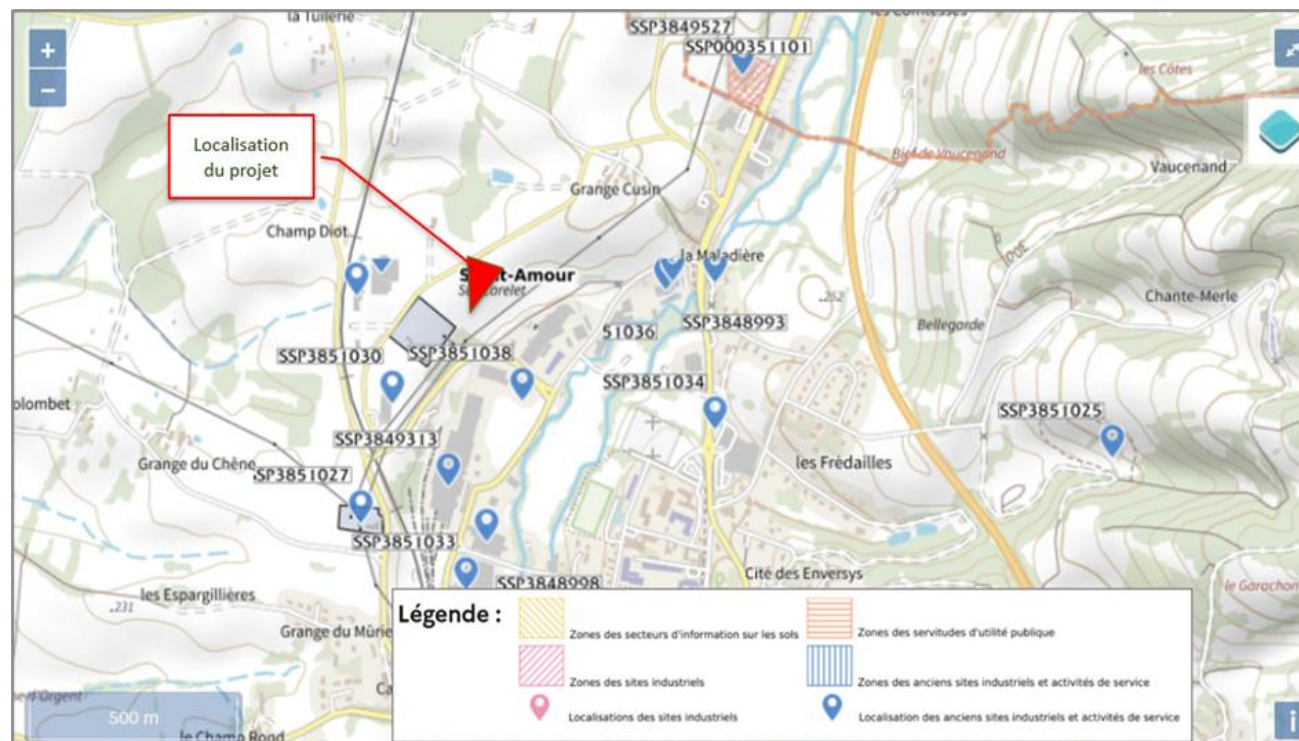
ANNEXE 2 – NOTE DE DESCRIPTION DU PROJET

Risques technologiques

Deux risques technologiques peuvent être identifiés sur la commune de St Amour selon georisques.gouv.fr :

POLLUTION DES SOLS

Plusieurs sites sont considérés aux alentours du projets comme d'anciens sites industriels potentiellement pollués. Ces derniers sont présentés dans la figure ci-après. Les risques identifiés ne sont pas incompatibles avec le développement du projet photovoltaïque sur le site projeté.



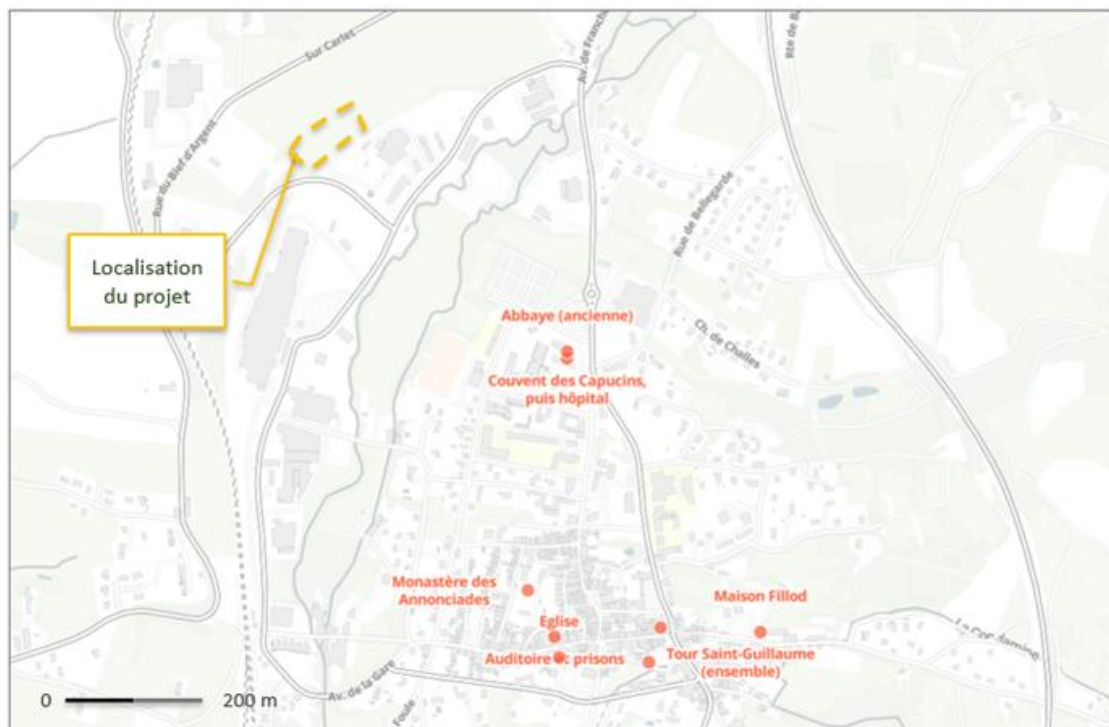
ANNEXE 2 – NOTE DE DESCRIPTION DU PROJET

Patrimoine culturel et sites classés inscrits

La commune de Saint-Amour ne dispose d'aucun site classé ni site inscrit sur son territoire. Le patrimoine de la commune de Saint-Amour est essentiellement constitué de monuments historiques non classés localisés et listés ci-après.

La distance des différents monuments au site projeté est comprise entre 600 m et 1500 m à vol d'oiseau.

Le projet n'aura pas d'impact visuel sur les monuments historiques de la commune.



Monuments historiques
(non classés) ;

- Abbaye
- Auditoire et prisons
- Couvent des Capucins, puis hôpital
- Eglise
- Hôtel Degland de Cessia, dit Maison Lamartine
- Maison Fillod
- Monastère des Annonciades
- Monument aux morts
- Tour Saint-Guillaume